

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal de réfléchir sur la solution qui pourrait être la mieux adaptée, en vue d'une prochaine délibération, sachant que la réglementation actuellement en vigueur sur la commune n'est pas conforme.



35/2009 NUMEROTATION DES MAISONS A LA CAMPAGNE

Afin de faciliter la distribution du courrier et les démarches administratives des particuliers et des organismes publics, le Conseil municipal est invité à délibérer sur la numérotation des maisons situées dans les villages de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, que les maisons situées dans les villages et hameaux du territoire communal seront désormais numérotées.

Des dispositions seront prises prochainement par la municipalité pour la numérotation des maisons et l'installation de plaques.



DEMENAGEMENT A LA MAIRIE ET INAUGURATION

Un point complet des plus et moins-value concernant les travaux de la mairie au 31 mars 2009 est présenté par Monsieur le Maire. Celui-ci est d'un montant de 8 839,74 € TTC pour l'extension de la mairie et de 7 814,61 € TTC pour la rénovation.

Monsieur le Maire aborde ensuite le déménagement de la mairie. Celui-ci aura lieu les samedi 18 et 25 avril 2009. La mairie restera ouverte le samedi 18 avril et sera normalement fermée le 25 avril, sous réserve, en raison du transfert de l'informatique et de la téléphonie dont la date reste encore à confirmer.

Une porte-ouverte aura lieu le samedi 30 mai prochain pour l'inauguration. Un buffet et une exposition sont également prévus à cette occasion.



36/2009 VACATIONS FUNERAIRES : TAUX UNITAIRE

L'article L 213-2 et la loi du 19 décembre 2008 définissent les opérations funéraires donnant lieu à la surveillance des communes et imposent de nouvelles contraintes en matière de vacations funéraires à la

- e) Vente de terre végétale : Le Conseil municipal donne son accord pour la vente d'une partie de la terre végétale à un prix de 20 €/m³ exclusivement pour les personnes habitant la commune, pour des besoins de jardinage et en quantité limitées. Cette distribution se fera seulement sous la supervision du Maire ou de l'adjoint chargé des travaux.

La séance est levée à 22 h 45

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
MARIVAIN Joël		COBIGO Françoise	
KERDAL Anne-Marie		CHAPEL Marc	
CHAMOT Sarah		JOSSE Sophie	
LE CORRONC Jean-Pierre		MARIVAIN Michel	
SAINT-JALMES Philippe		MORVAN Patrice	
LE SANT Jean-Paul		BROUSSAUDIER Isabelle	Excusée